



Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 03/03/2026
ID : 067-216701003-20260225-C_D_01_2026-DE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8
Pouvoir : /
Absents : 3

L'an : **deux mille vingt-six**
Le : **25 février**
Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan
SCHISSELE, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : **18 février 2026**
PRESENTS: M SCHISSELE, M HERTZOG, Mme MORIER,
M MAETZ, Mme BRUCKER, Mme DELAMARE,
M RITLENG, M ENDERLIN
ABSENTS: M DEBEIRE, M GILLIG, Mme HASE

Délibération : C_D_01_2026 :

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

Monsieur Jean-Marc GISS secrétaire de la présente séance.

POUR : 8 voix

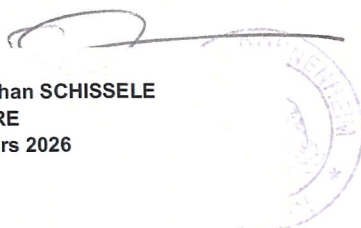
Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

ip

Stephan SCHISSELE
MAIRE
3 mars 2026





Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 0310312026
ID : 067-216701003-20260225-C_D_02_2026-DE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8
Pouvoir : /
Absents : 3

L'an : **deux mille vingt-six**

Le : **25 février**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan SCHISSELÉ, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 février 2026**

PRESENTS: M SCHISSELÉ, M HERTZOG, Mme MORIER,
M MAETZ, Mme BRUCKER, Mme DELAMARE,
M RITLENG, M ENDERLIN

ABSENTS: M DEBEIRE, M GILLIG, Mme HASE

Délibération : C_D_02_2026 :

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2025

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, **Le Conseil Municipal**

DECIDE

d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025.

POUR : 8 voix

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELÉ

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

ip

Stephan SCHISSELE
MAIRE
3 mars 2026





Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID: 067-216701003-20260225-C_D_03_2026-DE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9
Pouvoir : /
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-six**

Le : **25 février**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHISSELÉ, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 février 2026**

PRESENTS: M SCHISSELÉ, M HERTZOG, Mme MORIER,
M MAETZ, Mme BRUCKER, Mme DELAMARE,

M RITLENG, M ENDERLIN, M GILLIG

ABSENTS: M DEBEIRE, Mme HASE

Délibération : C_D_03_2026 :

Convention d'occupation précaire terrain section 1 Parcelle 98

M le Maire informe les élus que la convention d'occupation du terrain référencé section 1 parcelle 98/18 d'une superficie de 1,12 are constituant une réserve foncière en vue de réaliser une extension du cimetière communal est arrivée à échéance.

Cette convention signée en 2020 avec Mme RICHARTH est à reconduire avec les nouveaux propriétaires de la maison située au 32 rue Principale dénommés M SAVELIEFF et Mme MOSBACH.

M le Maire fait lecture de la convention et la soumet au vote des élus

Le Conseil Municipal, après délibération

DECIDE

- De reconduire la convention d'occupation du terrain section 1 parcelle 98
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec M SAVELIEFF et Mme MOSBACH

POUR : 9 voix

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphane SCHISSELÉ

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

ip

Stephan SCHISSELE
MAIRE
3 mars 2026





Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9
Pouvoir : /
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-six**

Le : **25 février**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHISSELÉ, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 février 2026**

PRESENTS: M SCHISSELÉ, M HERTZOG, Mme MORIER, M MAETZ, Mme BRUCKER, Mme DELAMARE,

M RITLENG, M ENDERLIN, M GILLIG

ABSENTS: M DEBEIRE, Mme HASE

Délibération : C_D_04_2026 :

Subvention exceptionnelle à l'Association Foncière de Donnenheim

M le Maire rappelle aux conseillers que les propriétaires fonciers de Donnenheim ont opté pour l'abandon du produit de la chasse au profit de la commune.

L'association foncière de Donnenheim entretient et aménage les chemins ruraux, elle entretient également les fossés et les haies bordant les parcelles agricoles. M le Maire propose d'abandonner le produit de la chasse de l'année 2026 à cette association étant donné que cette recette est issue du « domaine chassable » à savoir les terres agricoles.

M le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 3 000 euros au titre de l'année 2026.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants
- La demande présentée par l'Association Foncière de Donnenheim en date du 27 janvier 2026
- Les statuts de ladite association foncière
- Le budget communal des travaux ou action réalisés par l'association foncière, notamment :
 - Entretien et aménagement des chemins ruraux
 - Gestion et amélioration du réseau parcellaire
 - Travaux facilitant l'exploitation agricole et l'entretien du paysage rural

Considérant

- Que les travaux engagés par l'association foncière contribuent directement à l'aménagement et à la valorisation du territoire communal ;
- Qu'il appartient à la commune, en tant que membre de droit de l'association foncière, d'apporter sa participation financière aux dépenses communes ;
- Que la subvention proposée s'inscrit dans l'intérêt général.

Le Conseil Municipal, après délibération

DECIDE

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 3 000 (trois mille euros) à l'Association Foncière de Donnenheim, au titre de l'exercice 2026

Cette somme sera reportée au budget primitif 2026 au compte 65743.


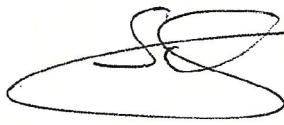
D'AUTORISER M le Maire à signer tout document nécessaire à cette attribution

POUR : 7 voix

MM. RITLENG et SCHISSELE étant respectivement Président et Vice-Président de l'Association Foncière ont indiqué préalablement au vote qu'ils n'y participeraient pas.

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE



Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS





Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9
Pouvoir : /
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-six**

Le : **25 février**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHISSELÉ, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 février 2026**

PRESENTS: M SCHISSELÉ, M HERTZOG, Mme MORIER,
M MAETZ, Mme BRUCKER, Mme DELAMARE,
M RITLENG, M ENDERLIN, M GILLIG

ABSENTS: M DEBEIRE, Mme HASE

Délibération : C_D_05_2026 :

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire informe les élus que les résultats financiers, validés par le Service de Gestion Comptable de Haguenau, sont ceux figurant sur le CFU provisoire. L'administration fiscale qui connaît, depuis plusieurs semaines, des difficultés à exploiter les applications ressources, n'étant pas en mesure de délivrer à ce jour le CFU définitif.

Le maire présente aux membres du conseil municipal, le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2025. Il délègue ensuite la présidence à Monsieur HERTZOG Frédéric, 1er Adjoint au Maire. Ce dernier soumet à l'assemblée le Compte Financier Unique 2025 arrêté comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	135 590,23 €
	Recettes :	172 471,09 €
	Résultat d'exercice	36 880,86 €
	Report excédent 2024	136 641,00 €
	<u>Résultat cumulé</u>	<u>173 521,86 €</u>

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	107 850,95 €
	Recettes :	9 489,77 €
	Résultat d'exercice :	- 98 361,18 €
	Report excédent 2024	7 079,65 €
	<u>Résultat cumulé</u>	<u>-91 281,53 €</u>

Le résultat global à la clôture de l'exercice est de :

82 240,33 €

Monsieur HERTZOG Frédéric répond aux différentes questions posées par les membres du Conseil Municipal par rapport aux dépenses et recettes réalisées au courant de l'exercice 2025 muni du grand livre.

Avant de procéder au vote du Compte Financier Unique 2025, Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après délibération

DECIDE

- d'adopter le Compte Financier Unique 2025 ainsi présenté,
- constate que l'excédent de fonctionnement est de 173 521,86 euros et décide de reporter le montant de 82 240,33 € au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté du BP 2026.
- d'affecter 91 281,53 € à l'article 1068 excédent de fonctionnement en recette d'investissement
- de reporter le montant de 91 281,53 € au chapitre 001 solde d'exécution d'investissement reporté du BP 2026 en dépense d'investissement.

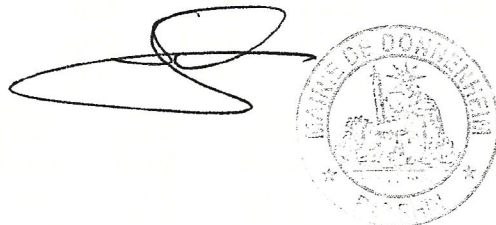
POUR : 8 voix

(Monsieur le Maire a quitté la salle avant le vote des conseillers et n'a pas participé pas au vote)

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Marc Giss, the secretary of the meeting.



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 03/03/2026
ID : 067-216701003-20260225-C_D_06_2026-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9
Pouvoir : /
Absents : 2

L'an : **deux mille vingt-six**
Le : **25 février**
Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane
SCHISSELE, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : **18 février 2026**
PRESENTS: M SCHISSELE, M HERTZOG, Mme MORIER,
M MAETZ, Mme BRUCKER, Mme DELAMARE,
M RITLENG, M ENDERLIN, M GILLIG
ABSENTS: M DEBEIRE, Mme HASE

Délibération : C_D_06_2026 :

Remplacement du matériel de cuisine – choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle en préambule que lors des précédentes réunions du conseil nous avons évoqué le projet de mise en œuvre du bar et du remplacement des réfrigérateurs mais également du remplacement du matériel de cuisine aujourd'hui obsolète.

C'est le remplacement du matériel que le conseil municipal a jugé comme prioritaire.

Deux sociétés ont été consultées à savoir SCHNELL GRANDE CUISINE de SCHILTIGHEIM et CHR ALSACE de SOUFFELWEYERSHEIM

Ce sont 2 professionnels de la région qui sont également dotés d'un service SAV en mesure d'intervenir à tout moment en dépannage et en réparation.

Les discussions ont cours depuis fin 2025 et les 2 propositions présentent des matériels comparables et adaptés à la taille de notre cuisine.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le tableau comparatif des offres.

Le montant des 2 devis s'établit comme suit :

SCHNELL GRANDE CUISINE : 27 267,67 € H.T.
CHR ALSACE : 24 153,65 € H.T.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique aux conseillers que la mise en place de tous ces équipements nécessite la transformation des réseaux d'eaux, la suppression du réseau Gaz en cuisine et la pose des alimentations électriques pour l'alimentation des nouvelles machines. La société WEHRUNG de RUMERSHEIM a chiffré ces travaux pour un montant de 6054,56 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 30% pourra être octroyée par la Préfecture pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le devis de la société CHR ALSACE pour un montant de 24 153,65 € H.T. pour le remplacement du matériel de cuisine
- **D'APPROUVER** le devis de la société WEHRUNG pour un montant de 6 054,56 € H.T. pour la modification des réseaux d'alimentation et d'évacuation d'eau et de gaz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de signer tous les documents inhérents à cette opération.

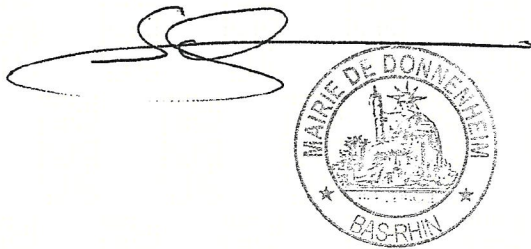
POUR : 9 voix

Fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.